



Commune de Mont d'Origny  
44 RUE JEAN MERMOZ  
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 05/06/2026  
Reçu en préfecture le 05/06/2026  
Publié le  
ID : 002-210204806-20260605-DELIB1DU5JUN-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Département

Aisne

### Arrondissement

Saint-Quentin

### Canton

Ribemont

Séance du 05 juin 2026

Délibération : N° 1

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt six le Vendredi 05 Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Teddy DEVILLERS-Jonathan BOULANGER-Kris BLEUSE-Cheryl DROCOURT-Lucie LECOMTE-Emilie ALLART.- Myriam MOREAUX-Cyrielle COSPEREC

Absent(s) :

Pouvoirs : Marine VATIN donne pouvoir à Myriam MOREAUX Jean-Luc SARRAZIN donne pouvoir à Cyrielle COSPEREC Absents : Freddy CAILLEAUX-Gérard ALLART-Pascal BLEUSE

Secrétaire de séance : Monsieur Gérald BAYARD

### Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

#### DELIBERATION

Monsieur le maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs, le conseil municipal doit procéder à l'élection de ses délégués et de leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

Pour la commune de Mont-d'Origny, dont la population municipale est de 850 habitants et dont le conseil municipal est composé de 15 membres, il convient de procéder à l'élection de :

- trois délégués titulaires
- trois suppléants

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours.

Après dépouillement, sont proclamés élus délégués titulaires :

1. BAYARD Gérald
2. BLANCHART Alexandre
3. COSPEREC Cyrielle

Après dépouillement, sont proclamés élus suppléants :

1. MOREAUX Myriam
2. ALLART Emilie

3.BLEUSE Kris

## DECISION

Le conseil Municipal,  
Vu le Code électoral,  
Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu les résultats du scrutin,

PREND ACTE de l'élection des délégués titulaires et suppléants désignés ci-dessus pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre à la Préfecture le procès-verbal et l'ensemble des pièces requises dans les délais réglementaires.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres présents.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Émis et rendu exécutoire  
le 05 juin 2026  
Reçu en Préfecture  
le 05 juin 2026  
Publié ou notifié  
le 05 juin 2026

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**  
**Au registre sont les signatures.**  
**Pour Copie Conforme :**

**En Mairie, le 05 juin 2026**

Le Maire

Alexandre BLANCHART

